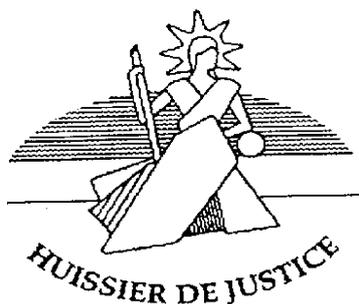


SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



EXPEDITION
BANQUE POPULAIRE DU SUD c/ K

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE VINGT TROIS JUIN

A LA REQUETE DE :

BANQUE POPULAIRE DU SUD, société anonyme inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 544 200 808 dont le siège social est situé 38, Boulevard Georges Clémenceau à PERPIGNAN (66000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

REPRESENTEE PAR :

Maître CALAUDI Pascale, Avocat associé au sein de la SCP CBMT - CALAUDI - BEAUREGARD - MOLINIER - LEMOINE, avocats – 619 rue Favre de Saint Castor à 34184 MONTPELLIER Cedex 4.

AGISSANT EN VERTU :

D'un contrat de prêt selon acte reçu par Maître Michel FABRE Notaire à LE BOUSQUET D'ORB en date du 10 juin 2011

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **LE BOUSQUET D'ORB (Hérault) – 34 rue du Méguillou**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SELARL LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 20 avril 2021

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Sur la commune de LE BOUSQUET D'ORB (34260), 34 rue du Méguillou :

- Une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec caves et gatelas, cadastrée section B n°1270 pour 1a 15ca
- Une terrasse recouvrant la surface de la cave à laquelle on accède par l'immeuble cadastré B 1270, et représentant le Lot n°2 sans tantièmes de la section B n°1272 d'une contenance de 11ca

Section B n°1272 :

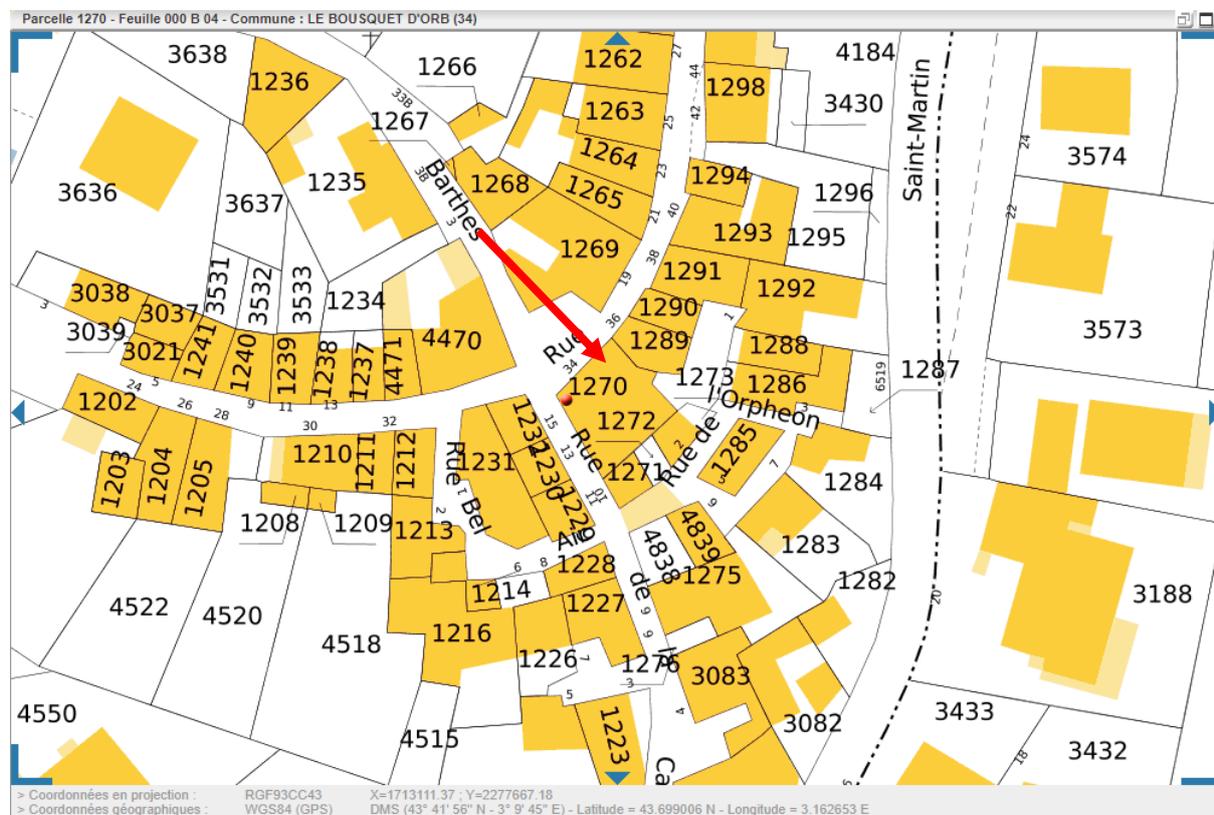
E.D.D et Règlement de copropriété reçu par Me GLEIZES Notaire à BEDARIEUX (Hérault) en date du 10/02/2004 publié le 25/02/2004 Volume 2004.P n°2308, modificatif du 10/06/2011 publié le 05/09/2011 Volume 2011.P n°10852 et attestation Rectificative du 05/01/2012 publiée le 06/01/2012 Volume 2012.P n°211.

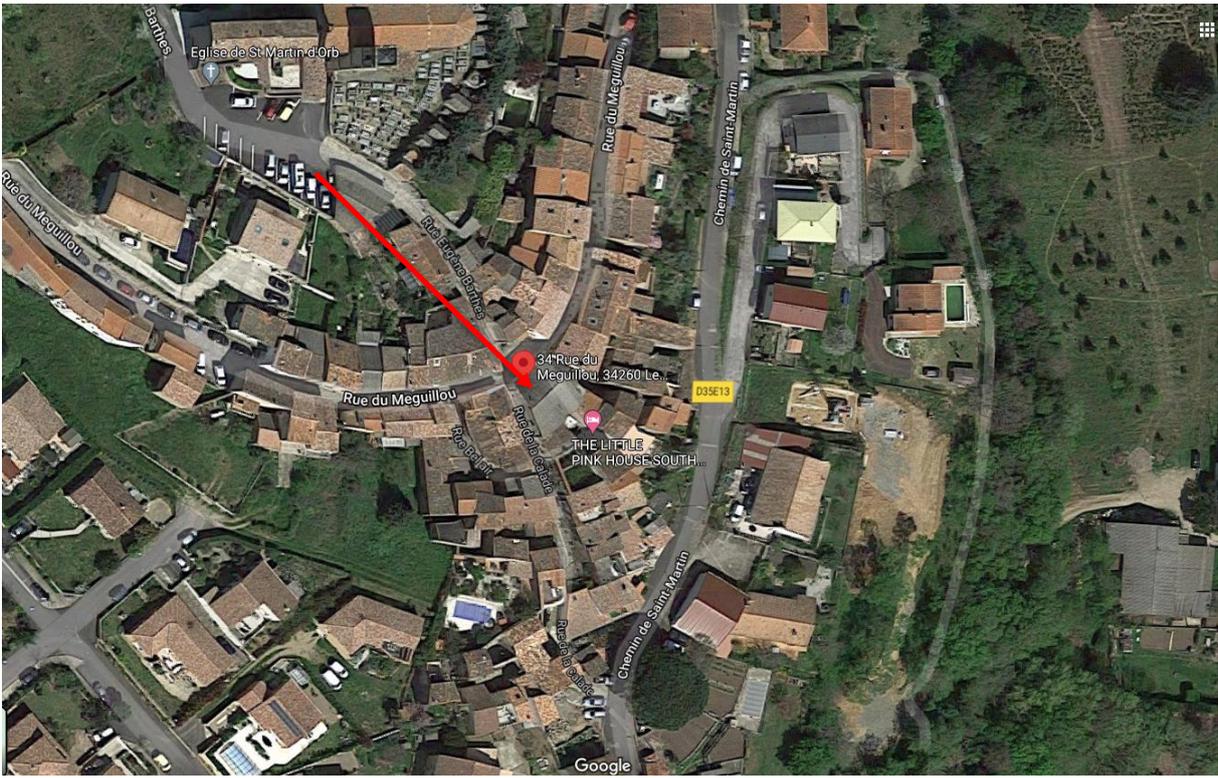
Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec Monsieur Alain JAUBERT de la société EDIL et en présence de Monsieur K débiteur poursuivi, au descriptif suivant :

SYNDIC : AUCUN

BAIL : le bien est actuellement occupé par les débiteurs poursuivis

CHAUFFAGE : ELECTRIQUE





EXTERIEUR

FACADES IMMEUBLE :

Il s'agit d'un immeuble mitoyen par deux cotés, à toiture un pan à tuiles canal.

Le crépi ne supporte aucun dommage profond structurel de type fissure ou lézarde.





INTERIEUR

HALL D'ENTREE :

L'entrée principale se réalise au moyen d'une porte PVC en bon état de fonctionnement et donnant directement sur la voie publique.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage usagé, foncé, maintenu en état d'entretien apparent et ne présentant aucun dommage.

Les murs partiellement carrelés et peints supportent des différences de teintes.

Le plafond peint également ne présente aucune détérioration notable.



PIECE PRINCIPALE :

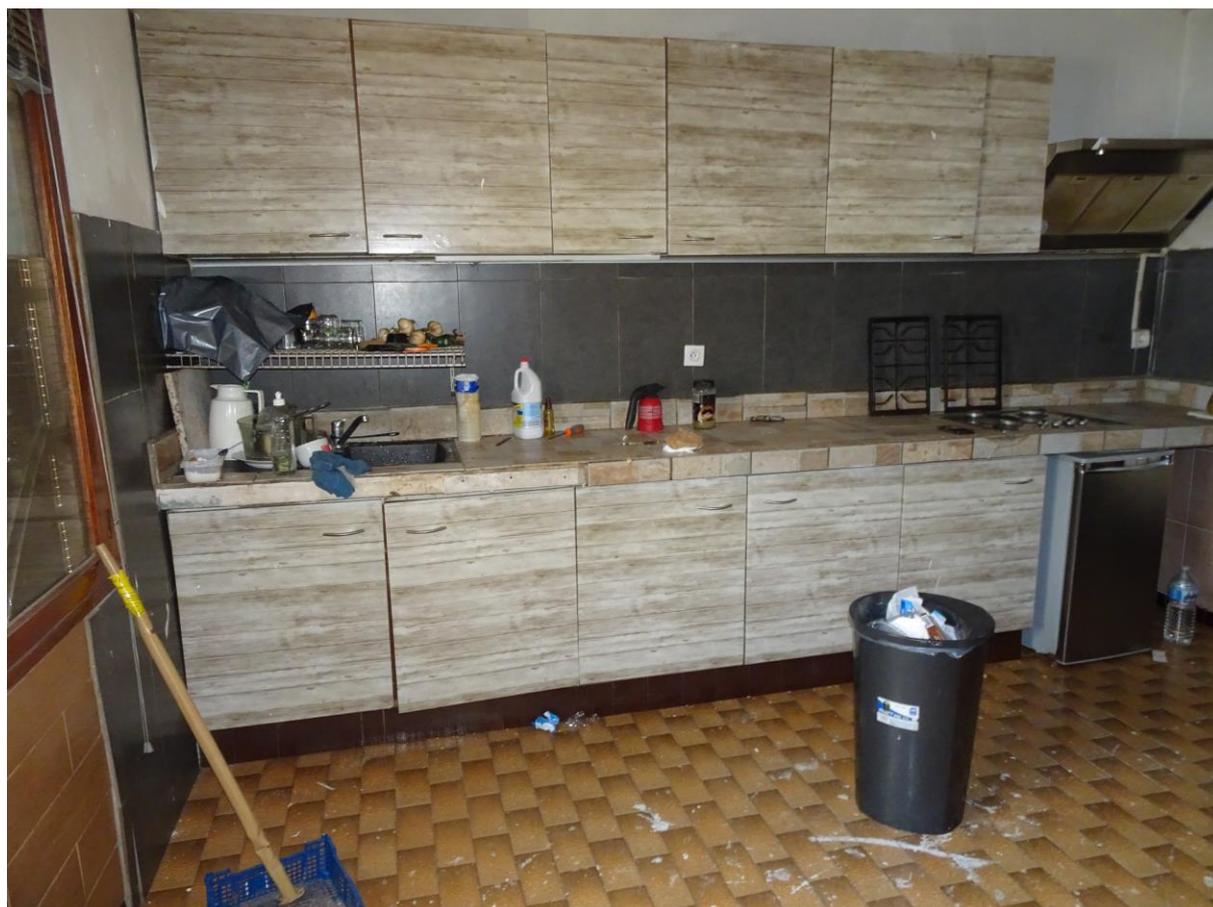
Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage d'origine supportant une multitude de tâches de peintures.

Cet espace aux murs carrelés et peints est en cours de rénovation.

Cet espace dispose d'ouvertures bois avec volets pliants et bénéficie d'un poêle à bois.

Le plafond est exempt de toute anomalie.

Le coin cuisine est composé d'un évier, d'une plaque 4 feux, d'une hotte aspirante, l'ensemble accompagné de meubles hauts et bas et maintenu en mauvais état.







SALLE D'EAU :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage ne souffrant d'aucun dommage profond.

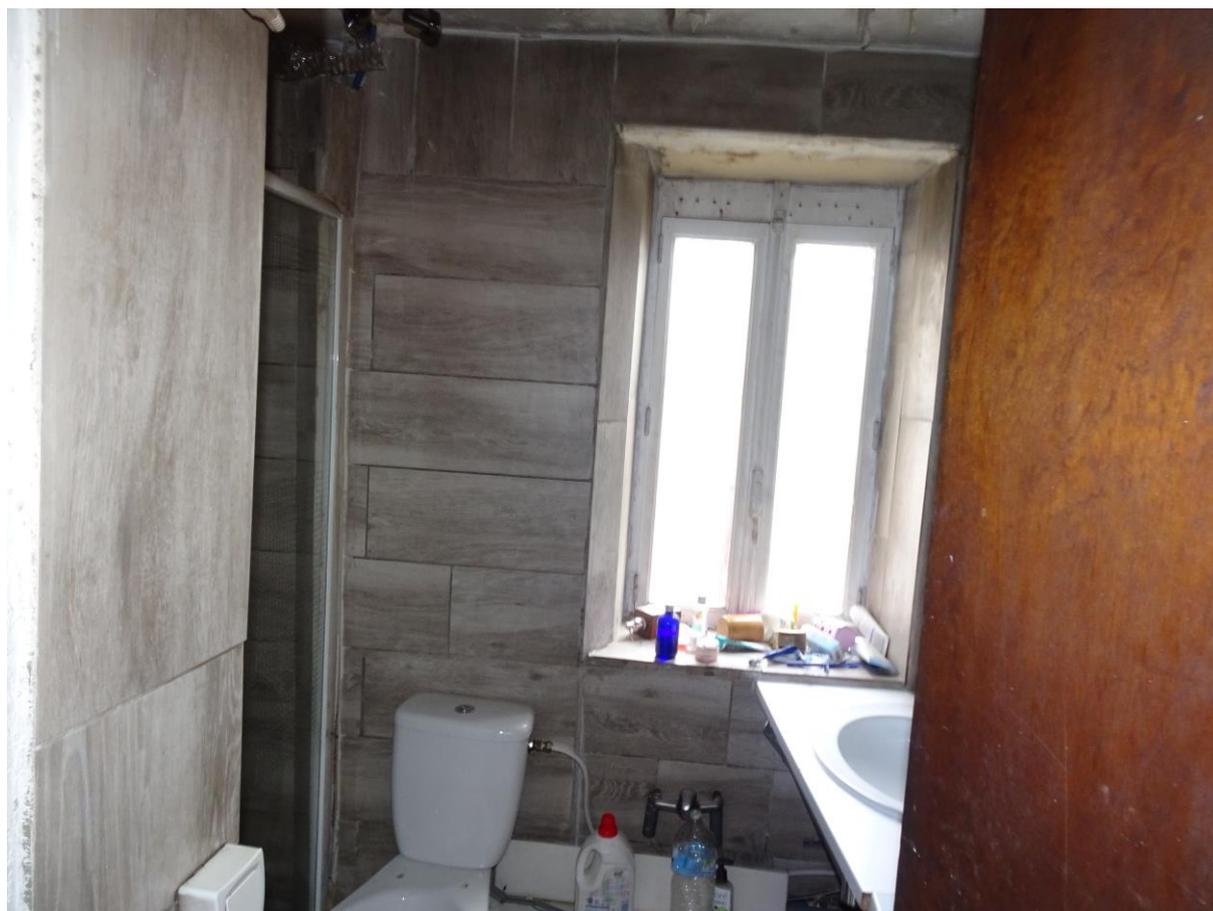
Les murs intégralement faïencés ne présentent aucune anomalie majeure.

Cet espace bénéficie d'un ensemble se composant d'une vasque sur plan de travail, d'une glace, d'une avec paroi vitrée, un WC avec réservoir de chasse, le tout maintenu en bon état d'entretien.

Cet espace comprend aucune ouverture en bois.

Le linteau de cette ouverture supporte des auréoles brunâtres.

Le plafond souffre d'un écaillage de la peinture.







VERANDA :

Cet espace dispose de menuiseries aluminium en état de fonctionnement permettant l'accès à une terrasse.

Les murs crépis supportent des traces, tâches, tags et impacts à de multiples endroits.

Le revêtement de sol carrelé souffre d'une usure naturelle et reste couvert de déchets.





CHAMBRE N° 1 :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage maintenu en bon état.

Les murs peints sont constellés de petites dégradations : retraits de peinture et d'enduit, traces et tâches.

Le plafond ne souffre d'aucune dégradation visible.

La porte communicante en bois ne souffre d'aucune détérioration particulière.

Cette pièce dispose d'une ouverture bois en état de fonctionnement.





SANITAIRE :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage d'origine ne souffrant d'aucune dégradation majeure.

Les murs carrelés et peints demeurent sans dommage significatif.

Il se compose d'un WC avec réservoir de chasse maintenu en état de fonctionnement.



ESPACE SOUS LA MONTEE D'ESCALIER :

Cette pièce dispose d'un revêtement carrelé sale mais ne souffrant d'aucune anomalie visible.

Le plafond et les murs partiellement peints méritent d'être repris intégralement.





ACCES R+1 :

Les murs enduits présentent une succession de traces noires, impacts, griffures, tâches et retraits.

L'escalier d'accès carrelé (marches et contres-marches) demeure maintenu en bon état.

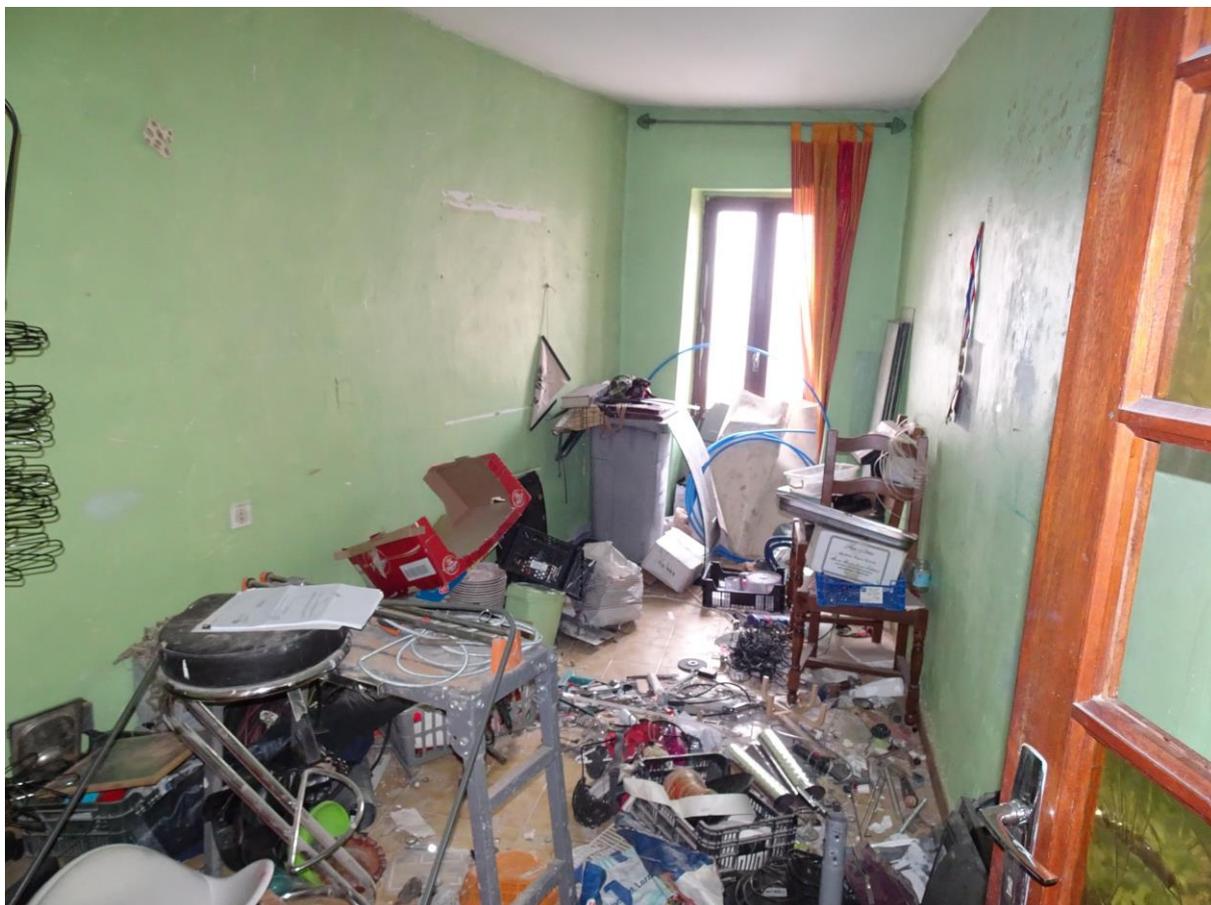


PIECE 1 - R+1 :

Le revêtement de sol est intégralement recouvert de matériel, déchets etc.

Les murs et cloisons peints en vert sont constellés de tâches, traces mais ne présentent aucune anomalie majeure.

Cette pièce dispose d'une ouverture bois en état de fonctionnement.





BUREAU :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage récemment réalisé.

Les murs enduits et en pierres apparentes sont maintenus sans dégradation visible.

Le plafond blanc avec poutre apparente ne souffre d'aucune dégradation visible.

Cette pièce dispose d'une ouverture bois en état de fonctionnement.

Les combles, non aménagés sont accessibles depuis cette pièce.









PIECE CONTIGUE / KITCHENETTE :

Le carrelage de couleur grise ne supporte aucune dégradation notable.

Un plan de travail avec évier inox, plaque de cuisson et hotte aspirante agrémentent cette pièce.

Cet espace ne bénéficie d'aucune ouverture.



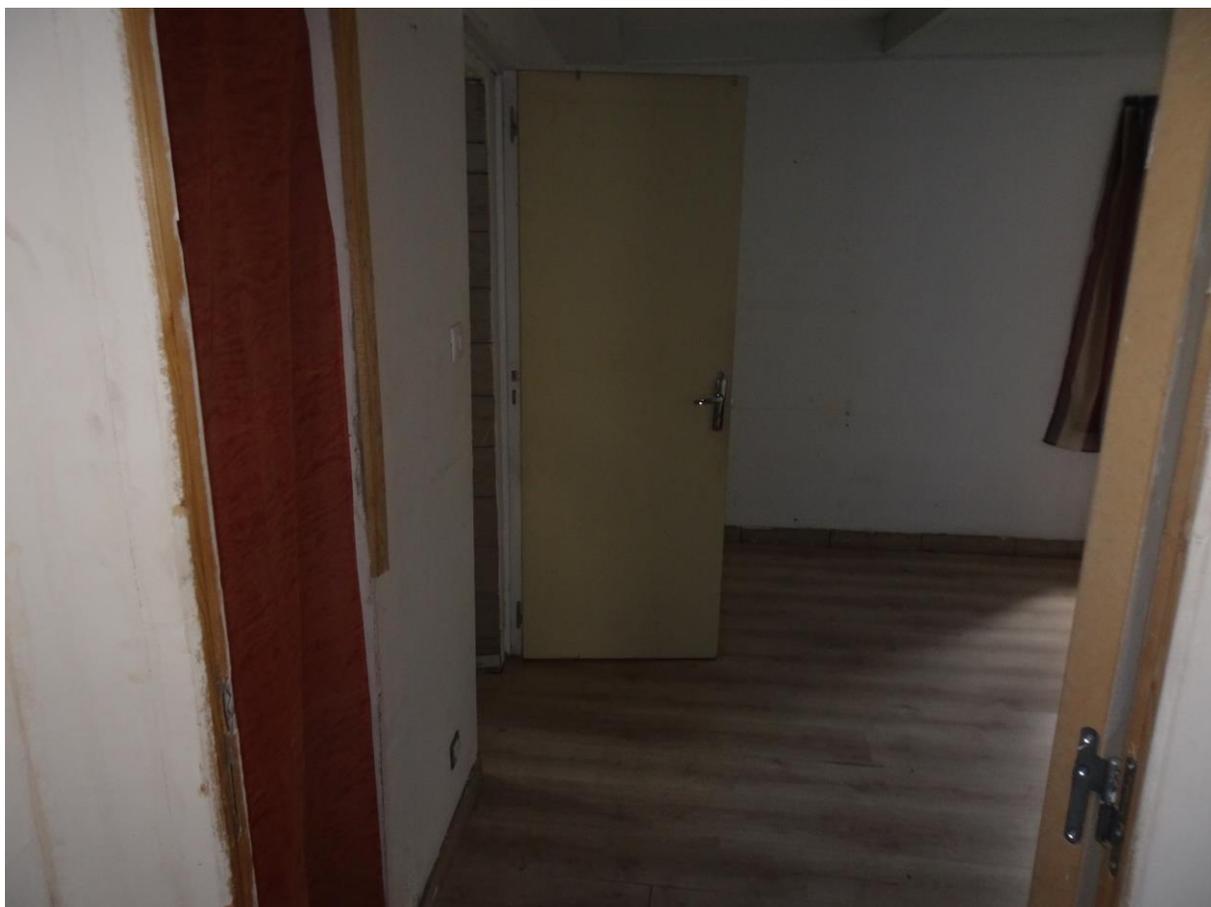
CHAMBRE N° 2 :

Le revêtement de sol est constitué d'un parquet stratifié, en bon état.

Les murs et cloisons peints en blanc ne présentent aucune dégradation notable à l'exception de quelques tâches, traces et coulées.

Le plafond blanc avec poutres apparentes ne souffre d'aucune dégradation visible.

Cette pièce dispose d'une ouverture bois avec volet bois pliant, l'ensemble en état de fonctionnement.





SALLE DE BAIN :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage ne souffrant d'aucun dommage profond.

Les murs faïencés ne présentent aucune anomalie majeure.

Cet espace bénéficie d'un ensemble se composant d'une vasque sur plan de travail, d'une glace, d'une douche avec porte vitrée, un WC avec réservoir de chasse et d'une douche, le tout maintenu en bon état d'entretien.

Cet espace comprend une ouverture PVC.



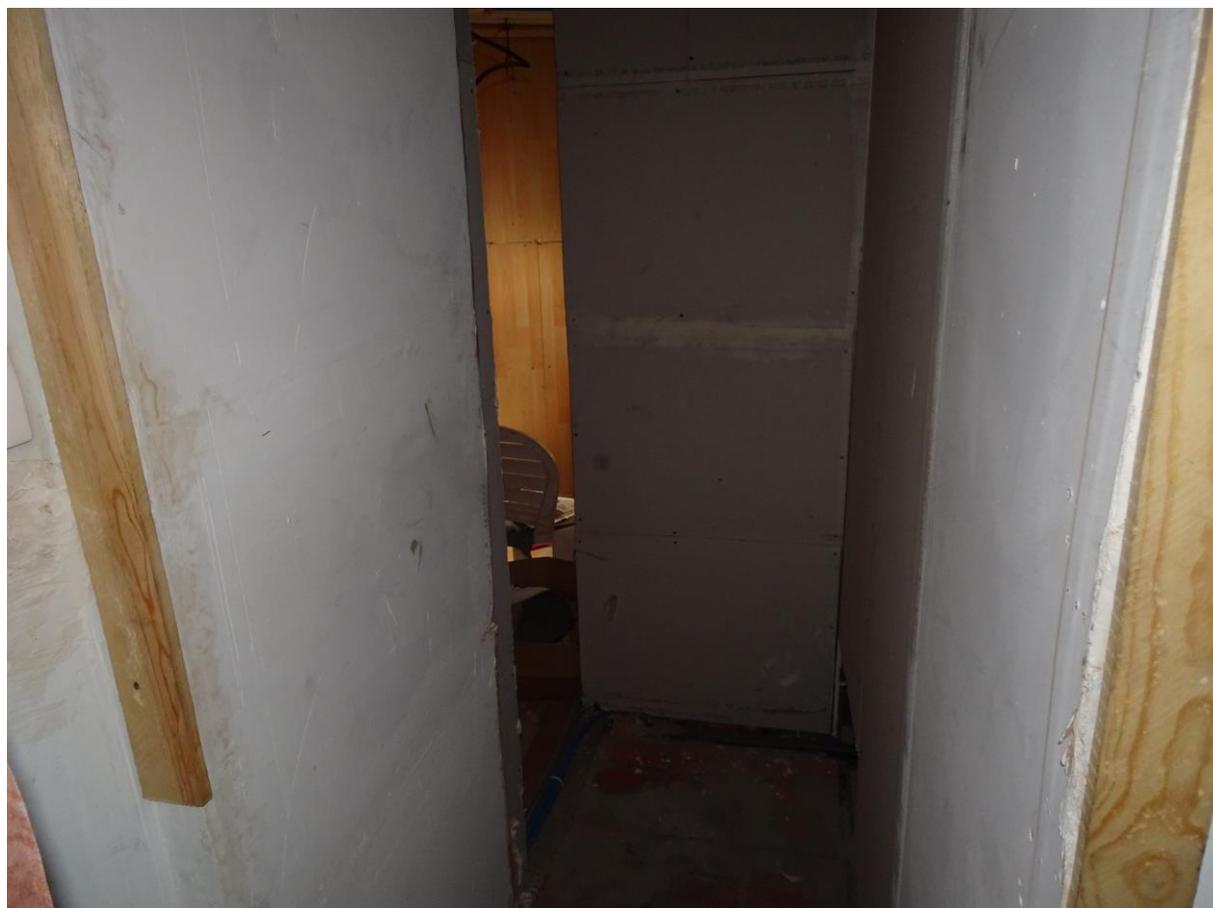


PIECE 2 - R+1 :

Le revêtement de sol constitué d'un parquet stratifié ne présente aucune anomalie majeure pour les parties visibles.

Les murs et cloisons partiellement peints, lambrissés, et enduits manquent d'uniformité mais ne présentent aucune détérioration.

Cette pièce dispose d'une ouverture hors d'état de fonctionnement.





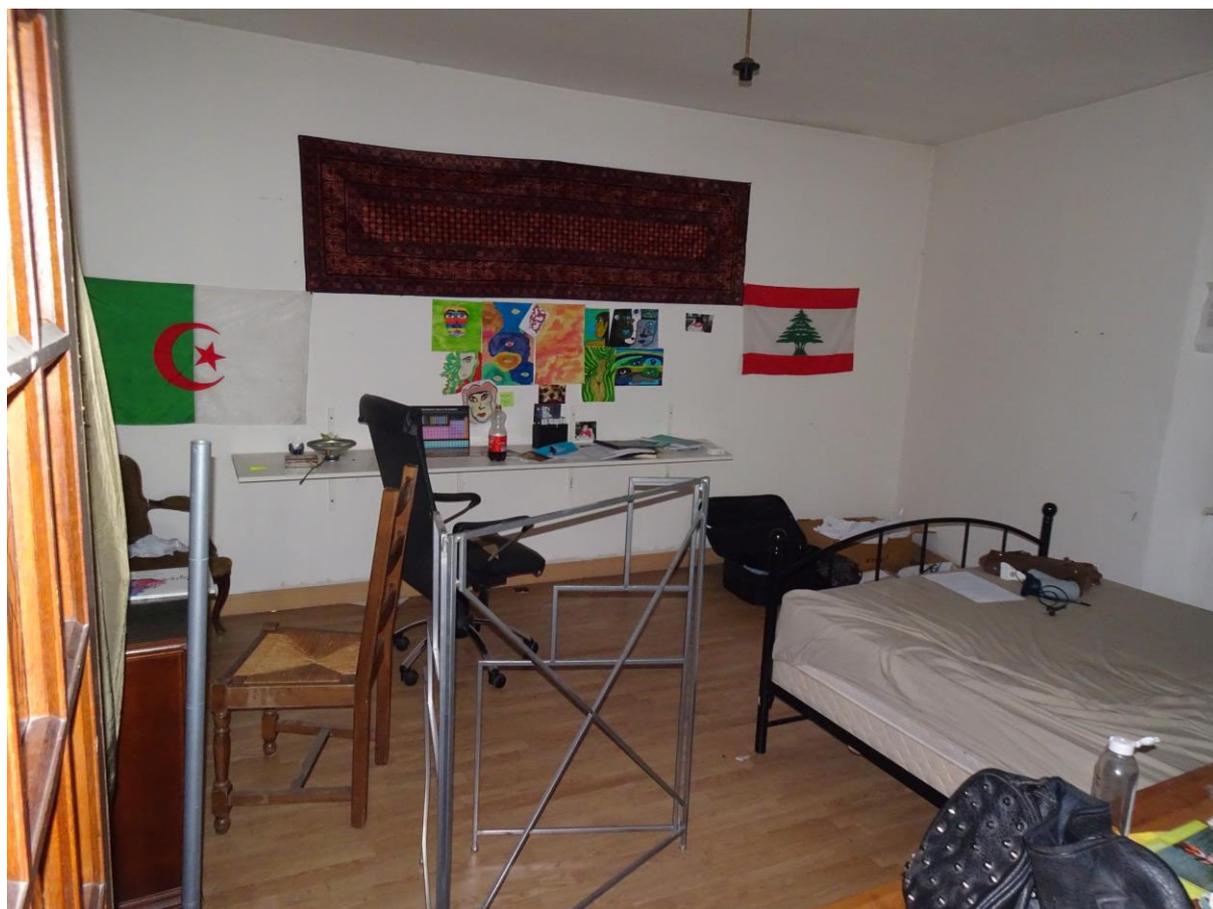
CHAMBRE N° 3 :

Le revêtement de sol est constitué d'un parquet stratifié, en bon état.

Les murs et cloisons peints en blanc ne présentent aucune dégradation majeure à l'exception de quelques tâches et traces.

Le plafond peint en blanc ne souffre d'aucune dégradation visible.

Cette pièce dispose d'une ouverture bois avec volet bois pliant, l'ensemble en état de fonctionnement malgré une certaine ancienneté.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit